Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

1 - AGNAT

Echelle : 1:7000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

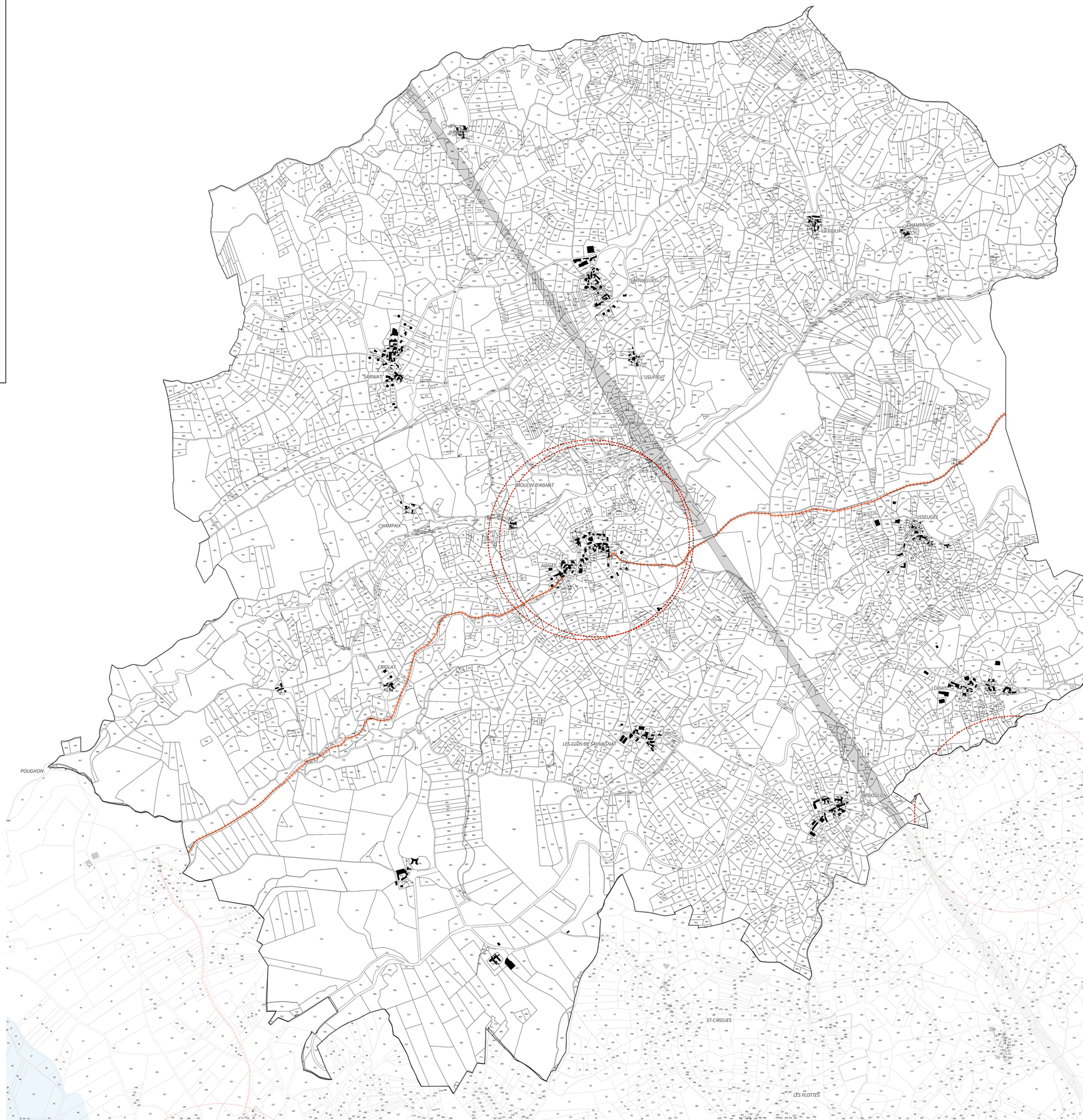

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

2 - AUTRAC

Echelle : 1:5 500

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

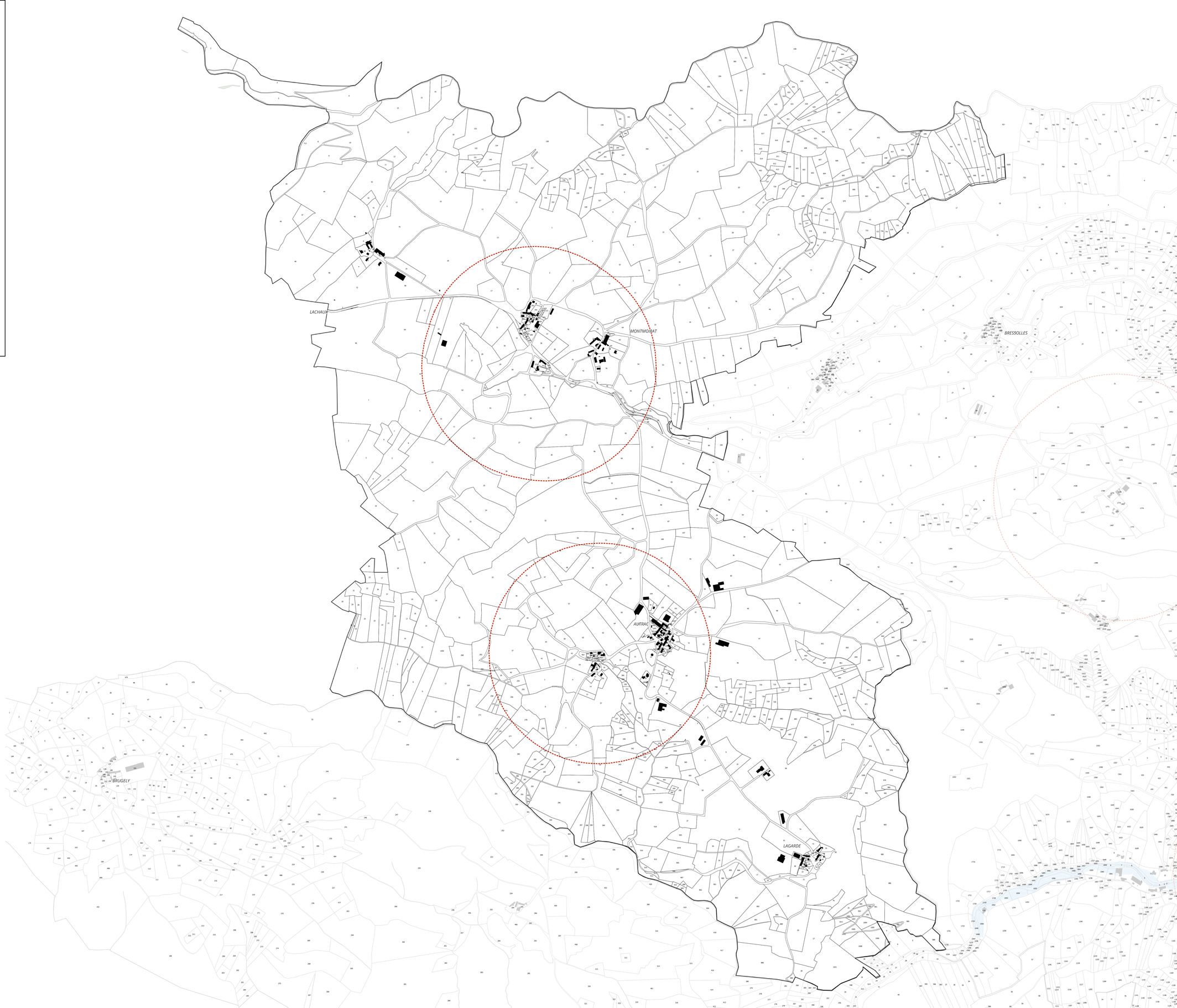

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

3 - BEAUMONT

Echelle : 1:7000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

BALSAC
LE GRAIX
BARD
LAROCHE-TRANDON
LARGELIER
COMBADIME
BOURNONCLE-SAINT-JULIEN
FAUGERE
TISSAC
BEAUMONT
LE POUGET
CHASSOURY
LES PERAILLES
GRAVENOT
PAULHAC
LES LISTES-BASSES
LE ROZIER
BOSBOMPARENT
PRABOUZOU
LA CHAUNIERE

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

4 - BLESLE

Echelle : 1:11 500

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

LACHAUX
LA BASTIDE
LES LOYES
VERNASSAL
BRUGEILLES
CHADECOL
LAGARDE
LE BECUDE
LE CHEYLAT
BESSE
LAFAGE
LE FRAISSE
LE BOURG
LA PENIDE
VILLAGE DE MONTLEON
LES MARTRES

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

5 - BOURNONCLE SAINT PIERRE

Echelle : 1:8 000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

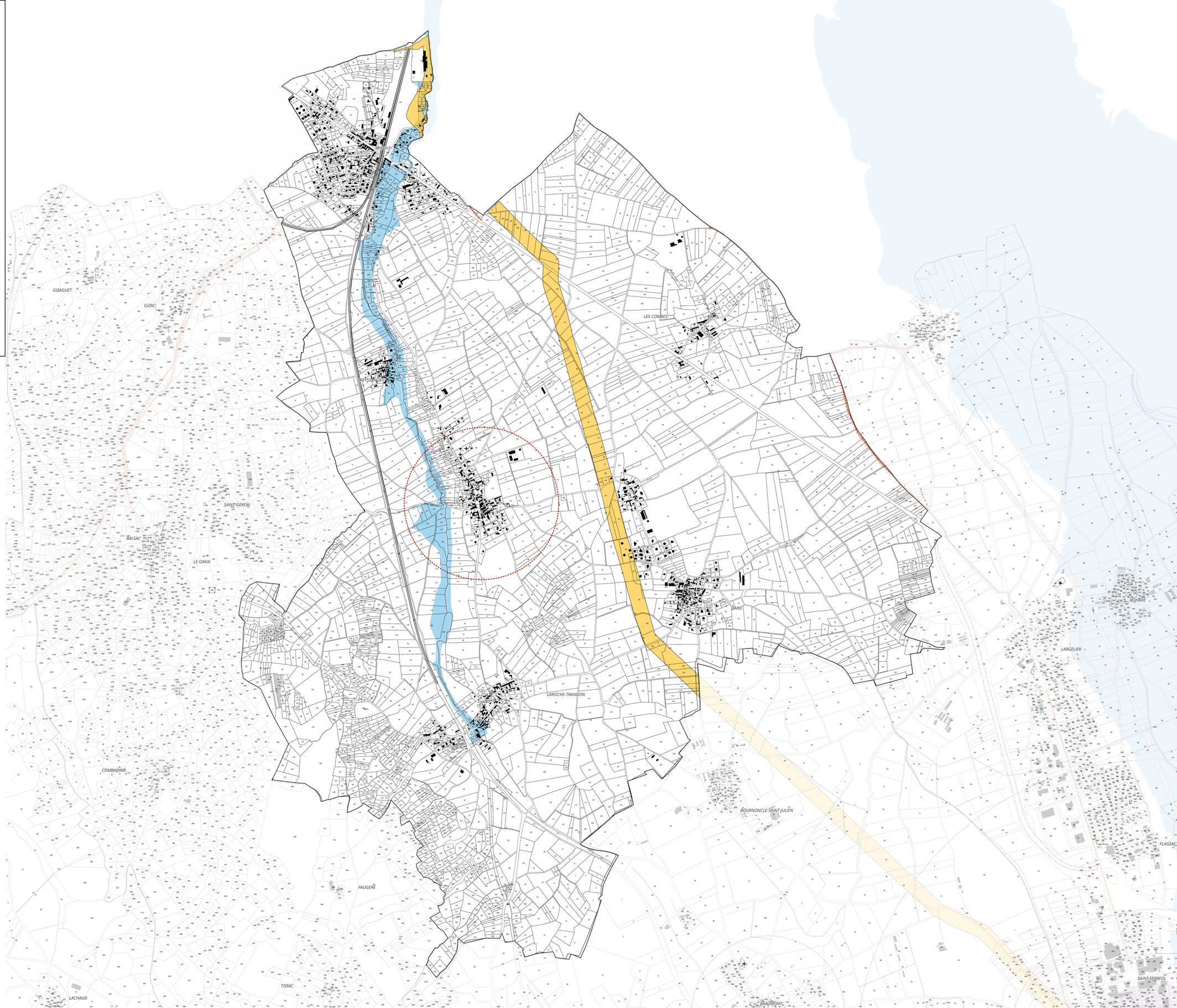

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

6 - BRIOUDE

Echelle : 1:6 000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

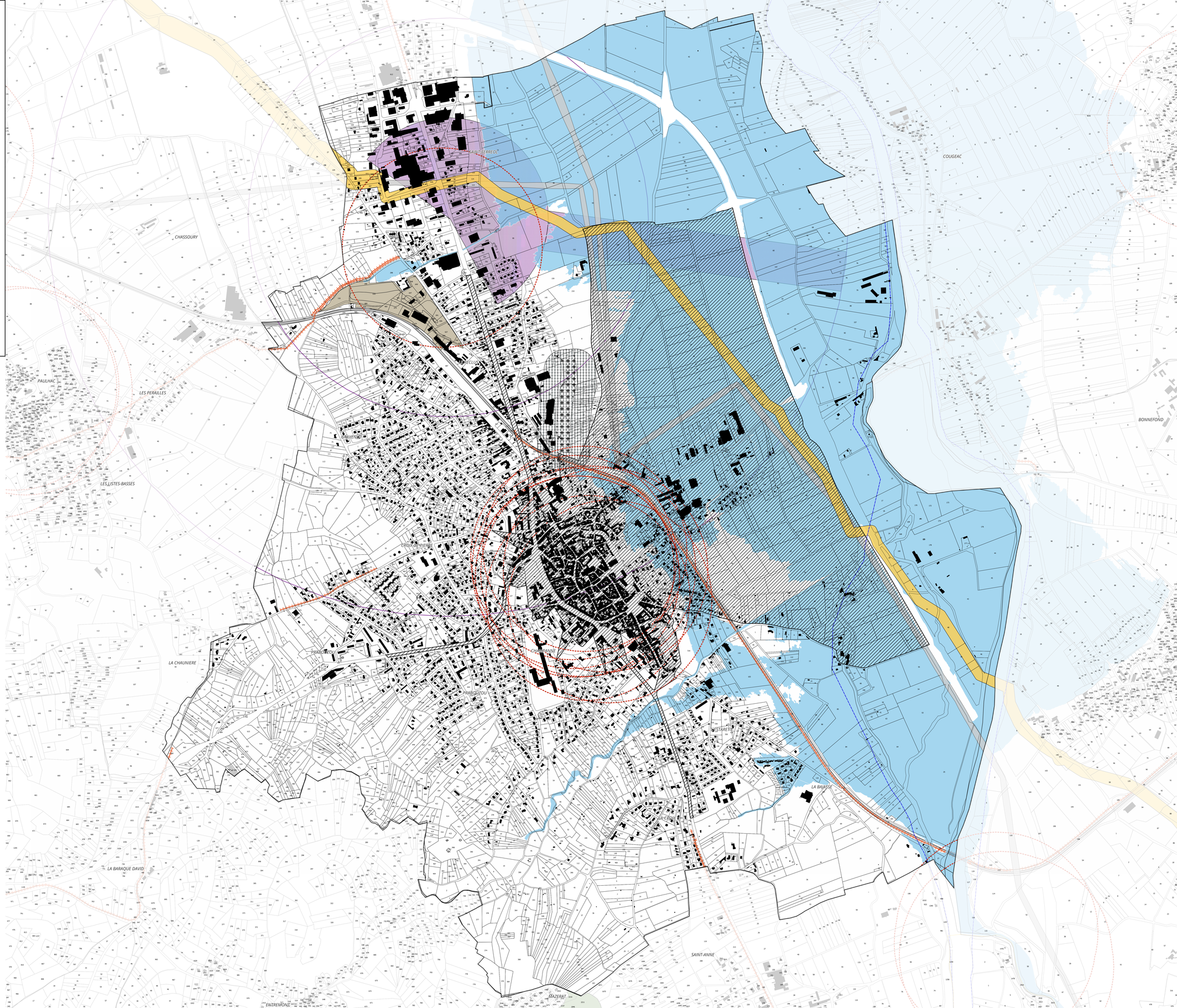

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

7 - CHANIAT

Echelle : 1:7000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

AGNAT
ISSEUGES
CRIOLAT
LES CLOS DE SAUVAGNAT
L'UPIAT
TRIDOULON
L'ENTRE VIEUX
L'ENTRE JEUNE
ST-CIRGUES
LES FLOTTES
LE BOURG
PREYSSAT
LA ROCHETTE
FRUGEROLLES
LE BOURG
CORNILLE

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

8 - COHADE

Echelle : 1:6 000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

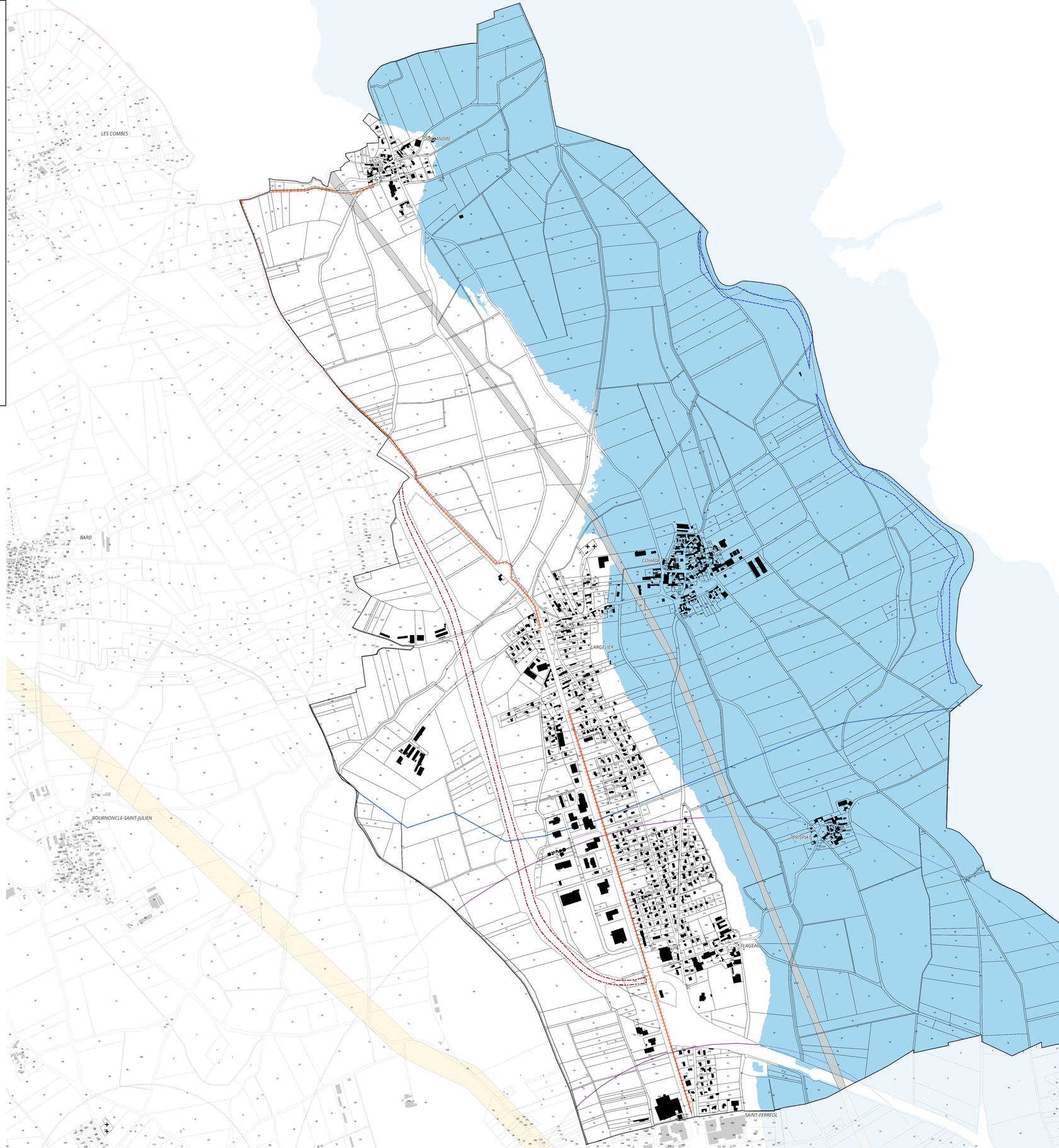

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

9 - ESPALEM

Echelle : 1:6 500

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

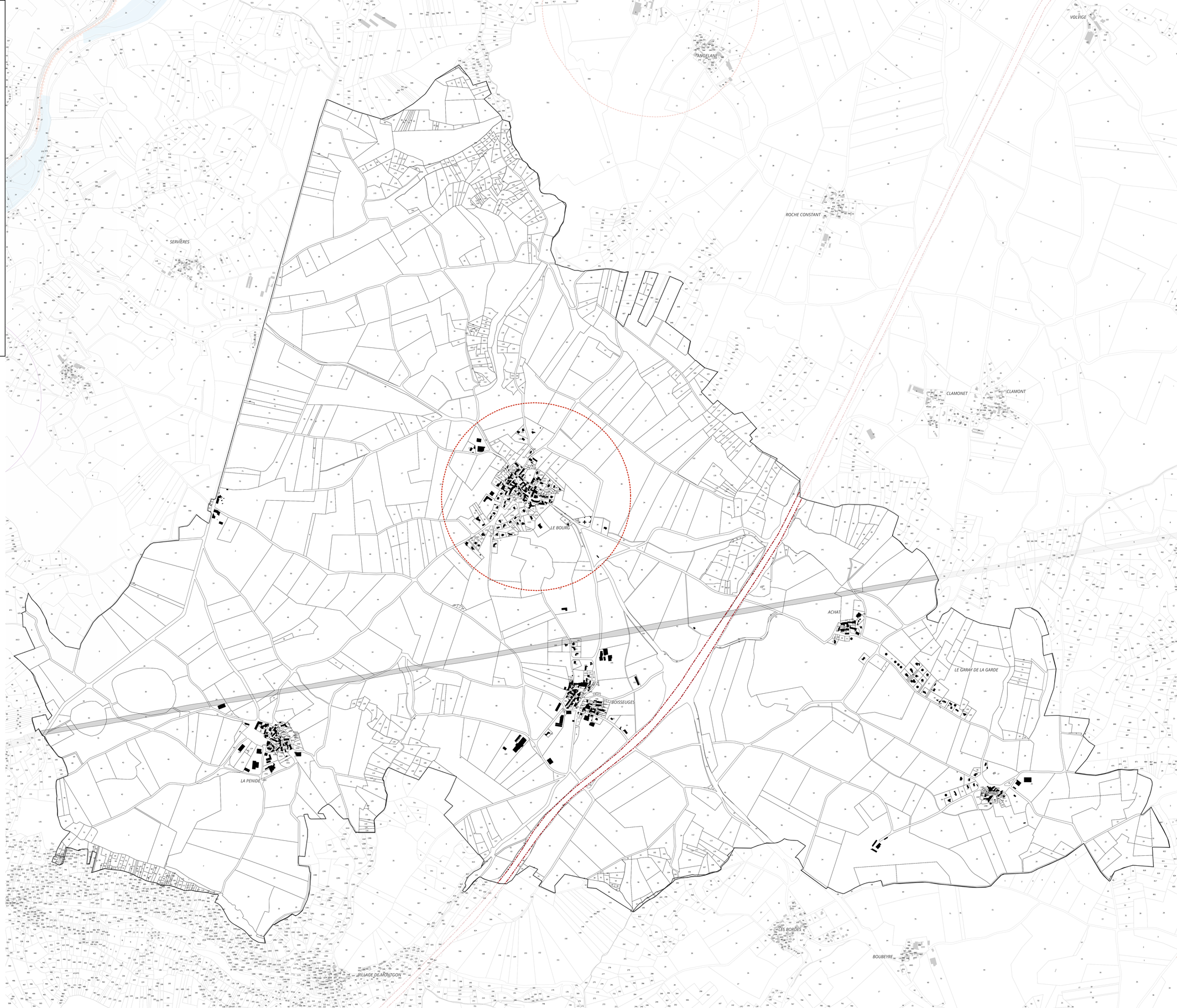

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

10 - FONTANNES

Echelle : 1:5 500

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

PREYSSAT
LA POUGEROLLE
LES COSTES
LA CROIX DE L'ARBRE
FONTANNES
LA BAYASSE
COMBEVIGNOUSE
BUZE
LUGEAC
LES CROZES

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

11 - FRUGIERES LE PIN

Echelle : 1:6 000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

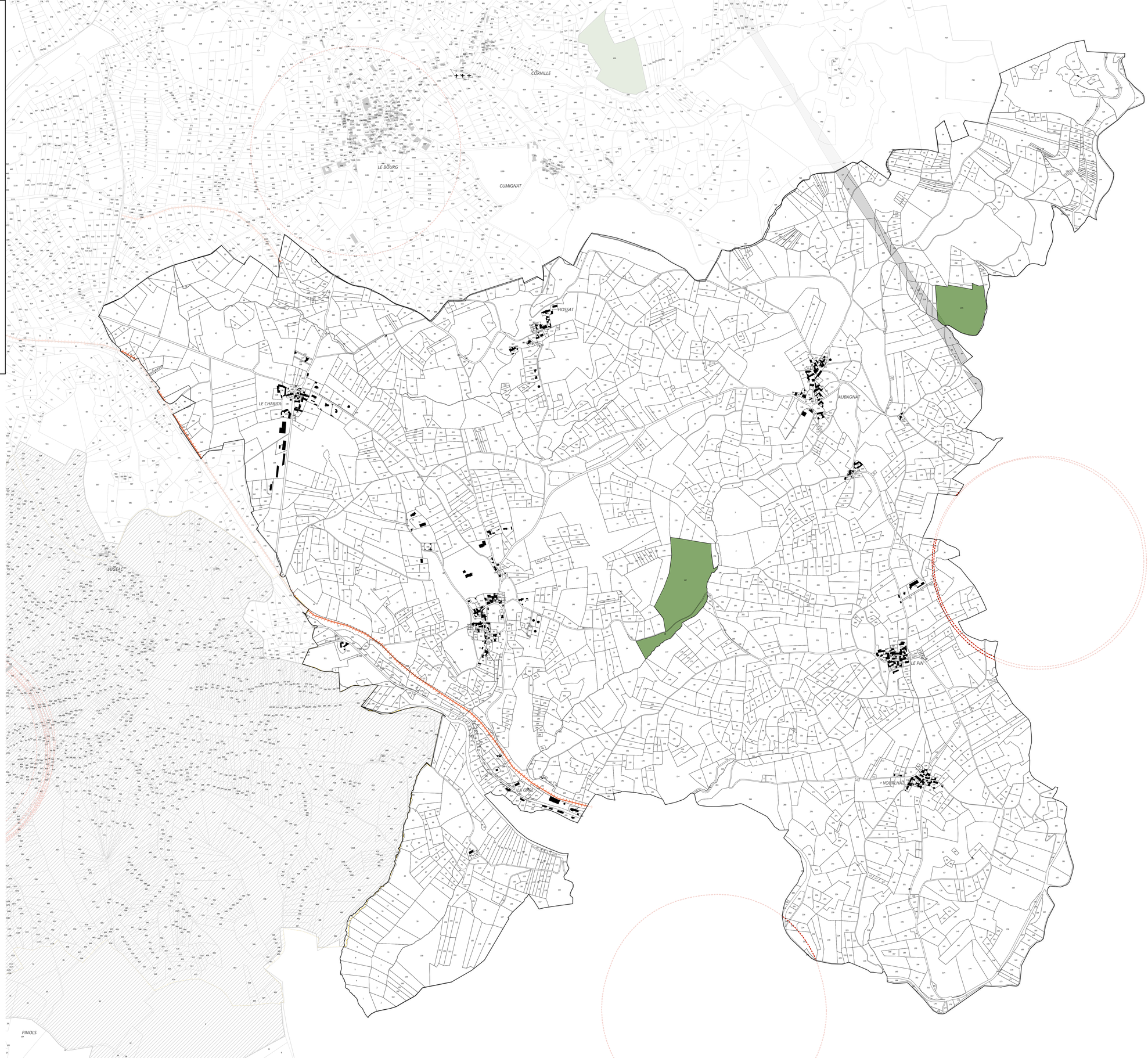

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

12 - GRENIER MONTGON

Echelle : 1:5 000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

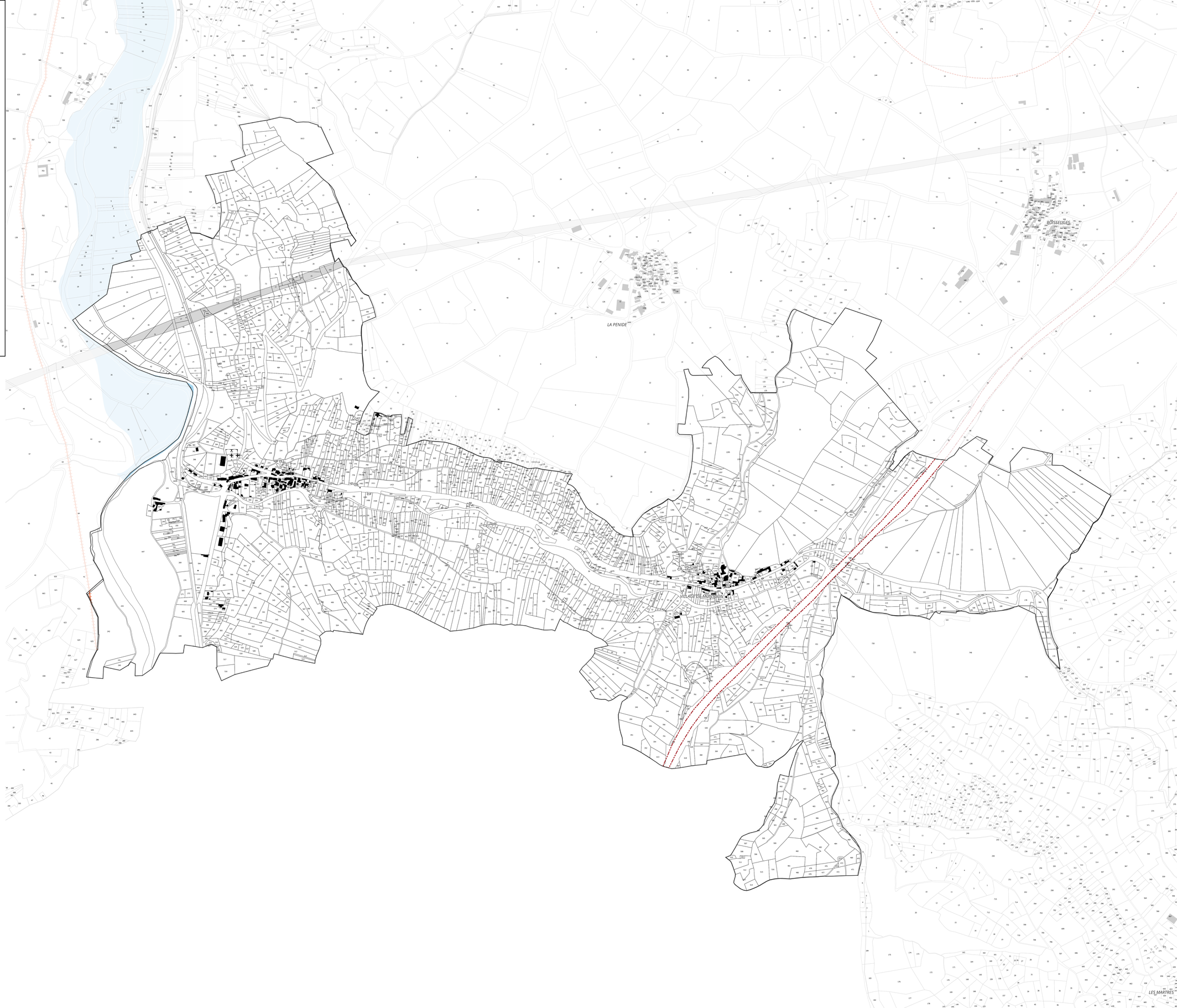

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

13 - JAVAUGUES

Echelle : 1:5 000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

PREYSSAT
LA ROCHETTE
LE BOURG
CUMIGNAT
FIOSSAT
LE CHARIOL
AUBAGNAT

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

14 - LAMOTHE

Echelle : 1:6 000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

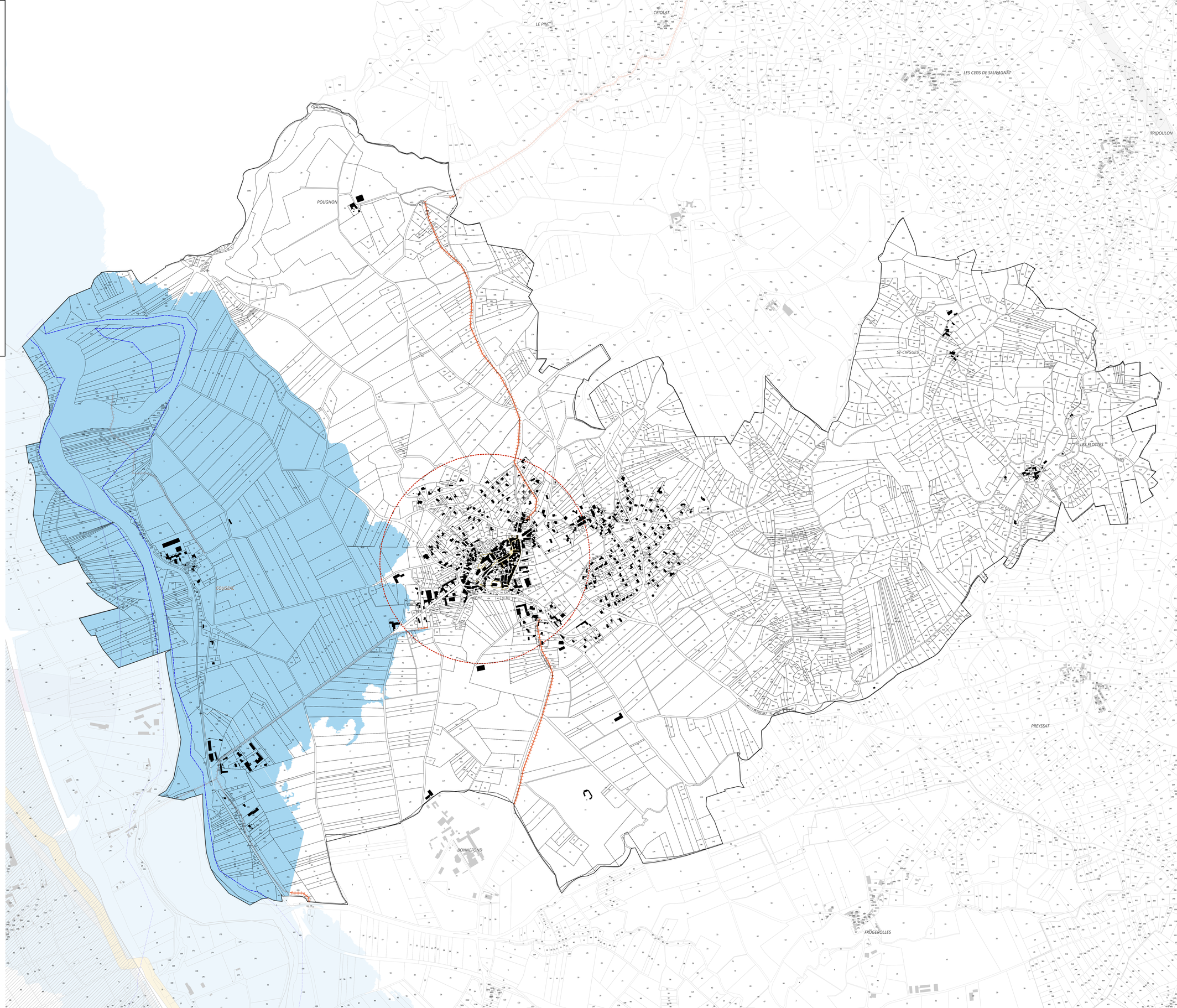

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

15 - LAVAUDIEU

Echelle : 1:8 500

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

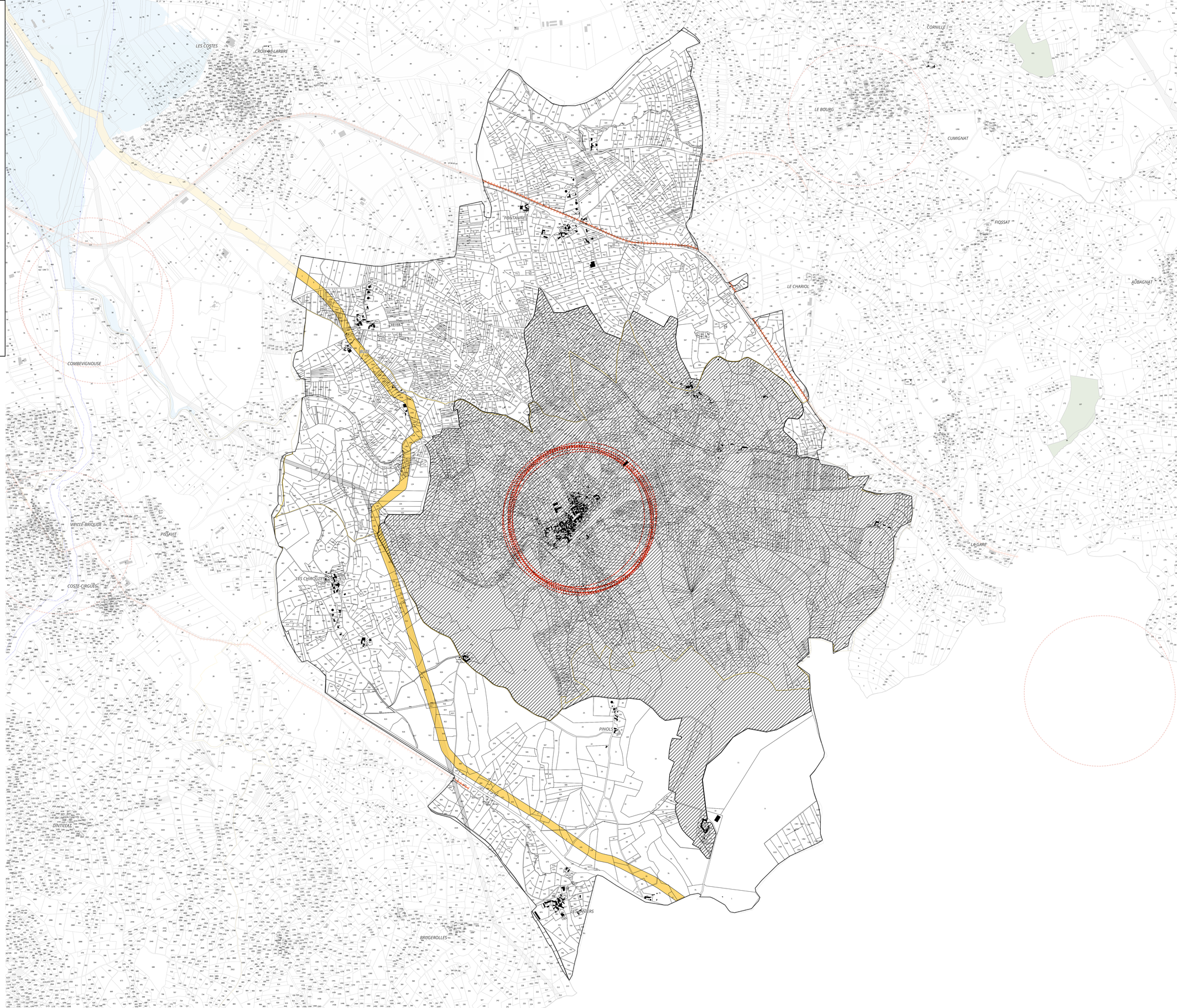

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

16 - LEOTOING

Echelle : 1:7000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

LEOTOING
LANAU
LAGARDE
BRUGEILLES
LES LOYES
FARYOL
GIZAGUET
CORLANGES
VOLVIGE
ANGELANE

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

17 - LORLANGES

Echelle : 1:6 500

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes électriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

18 - LUBILHAC

Echelle : 1:10 000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

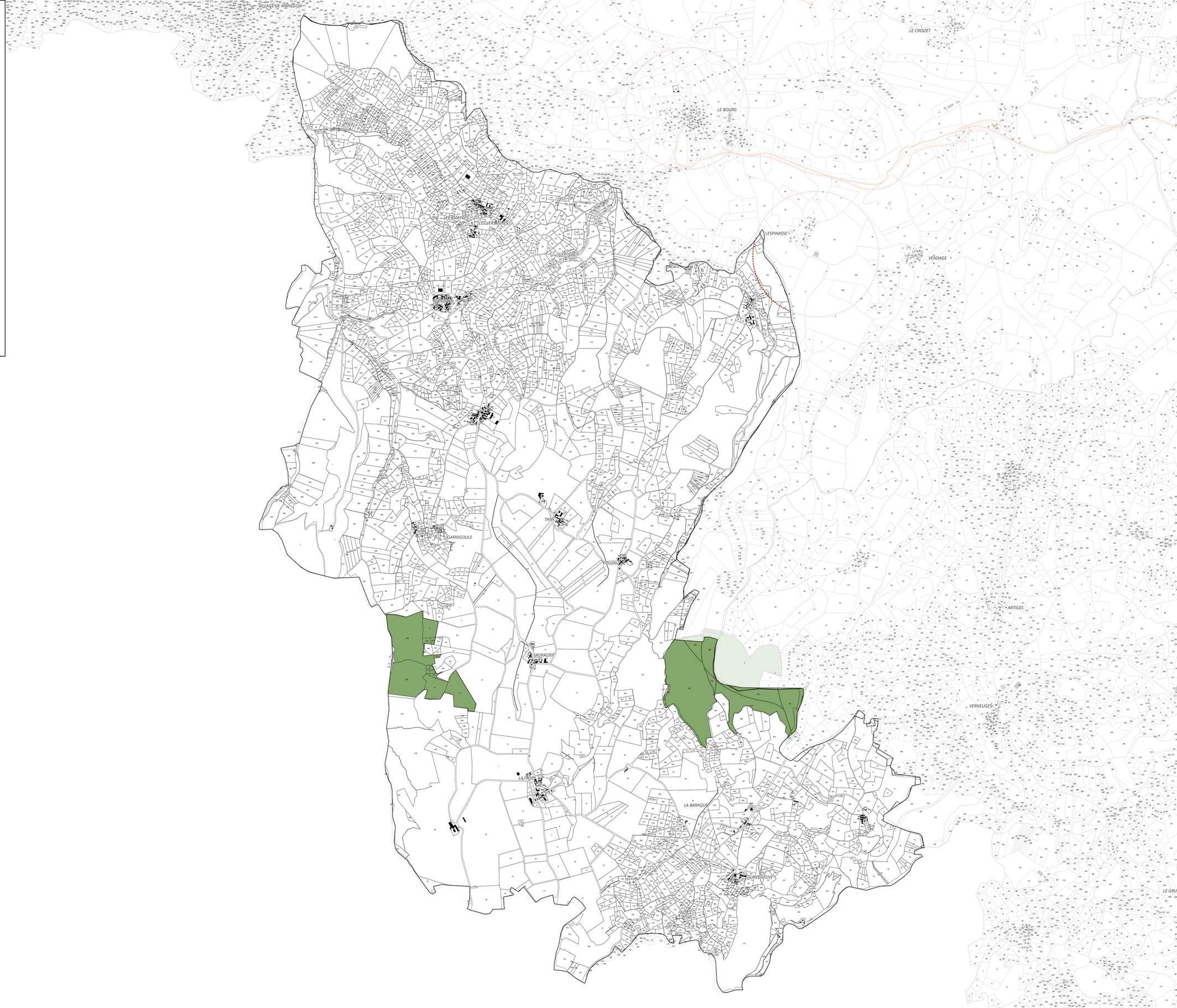

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

19 - PAULHAC

Echelle : 1:5000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

20 - SAINT BEAUZIRE

Echelle : 1:10 000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

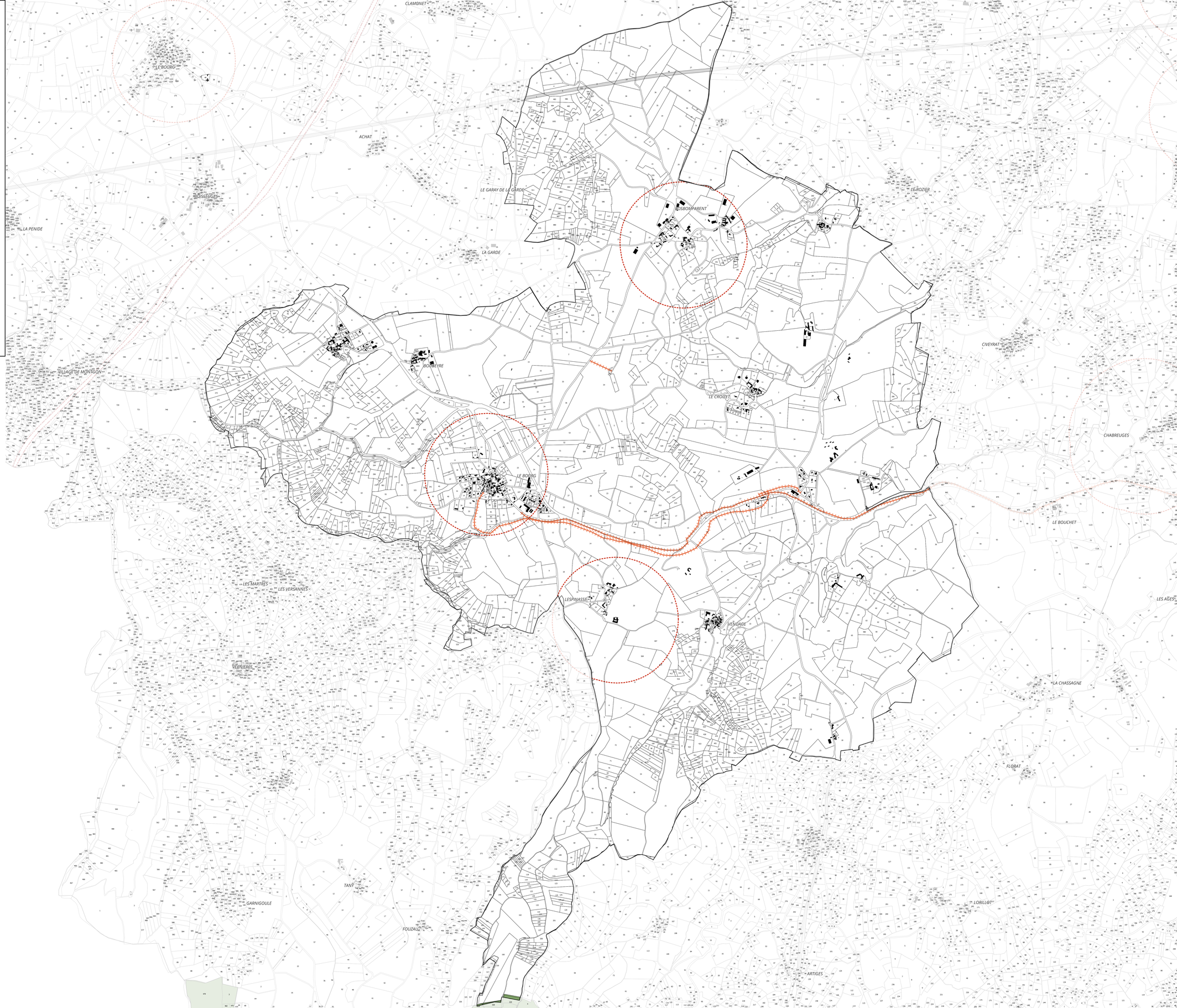

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

21 - SAINT ETIENNE SUR BLESLE

Echelle : 1:7000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

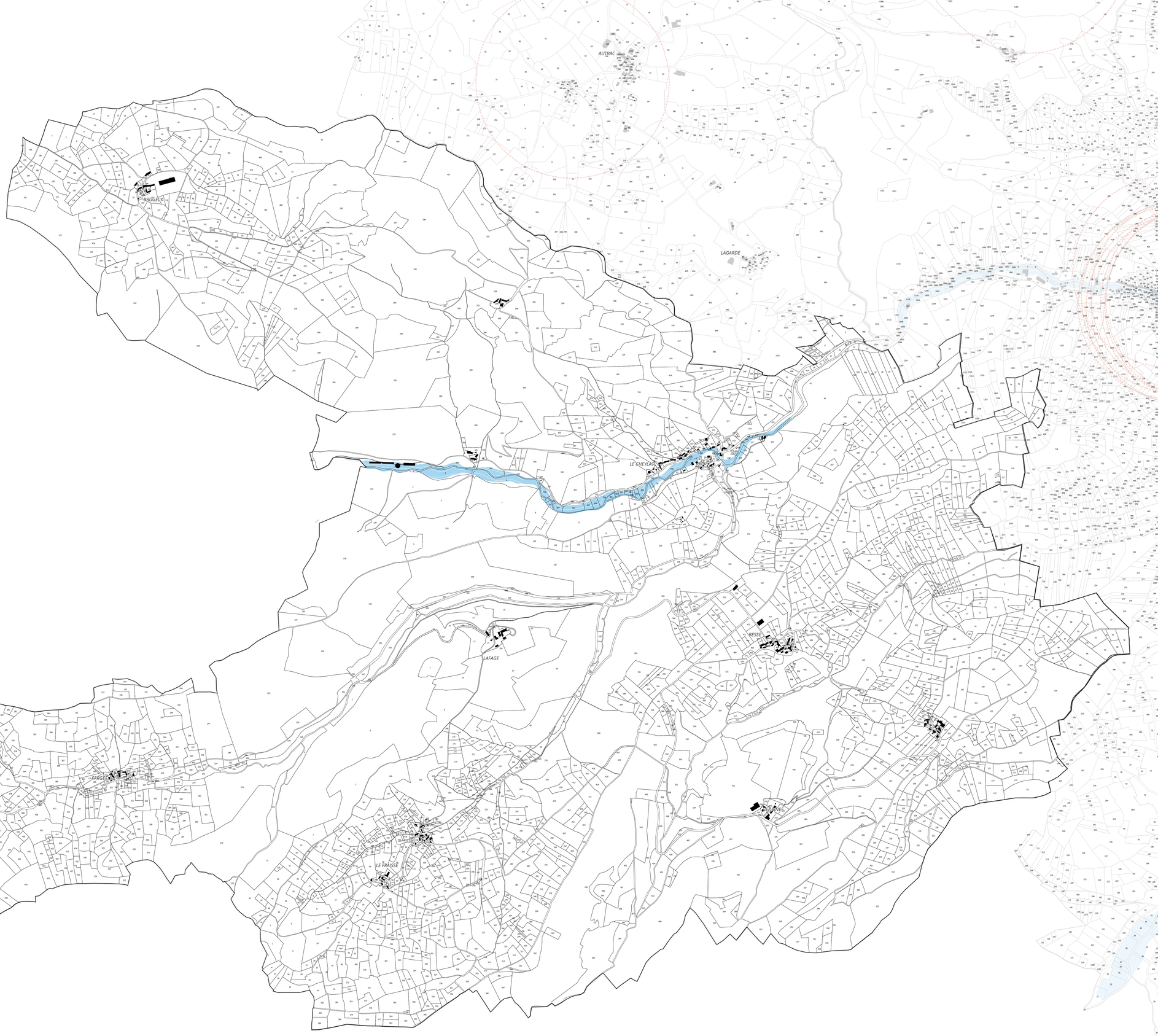

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

22 - SAINT GERON

Echelle : 1:8 000

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

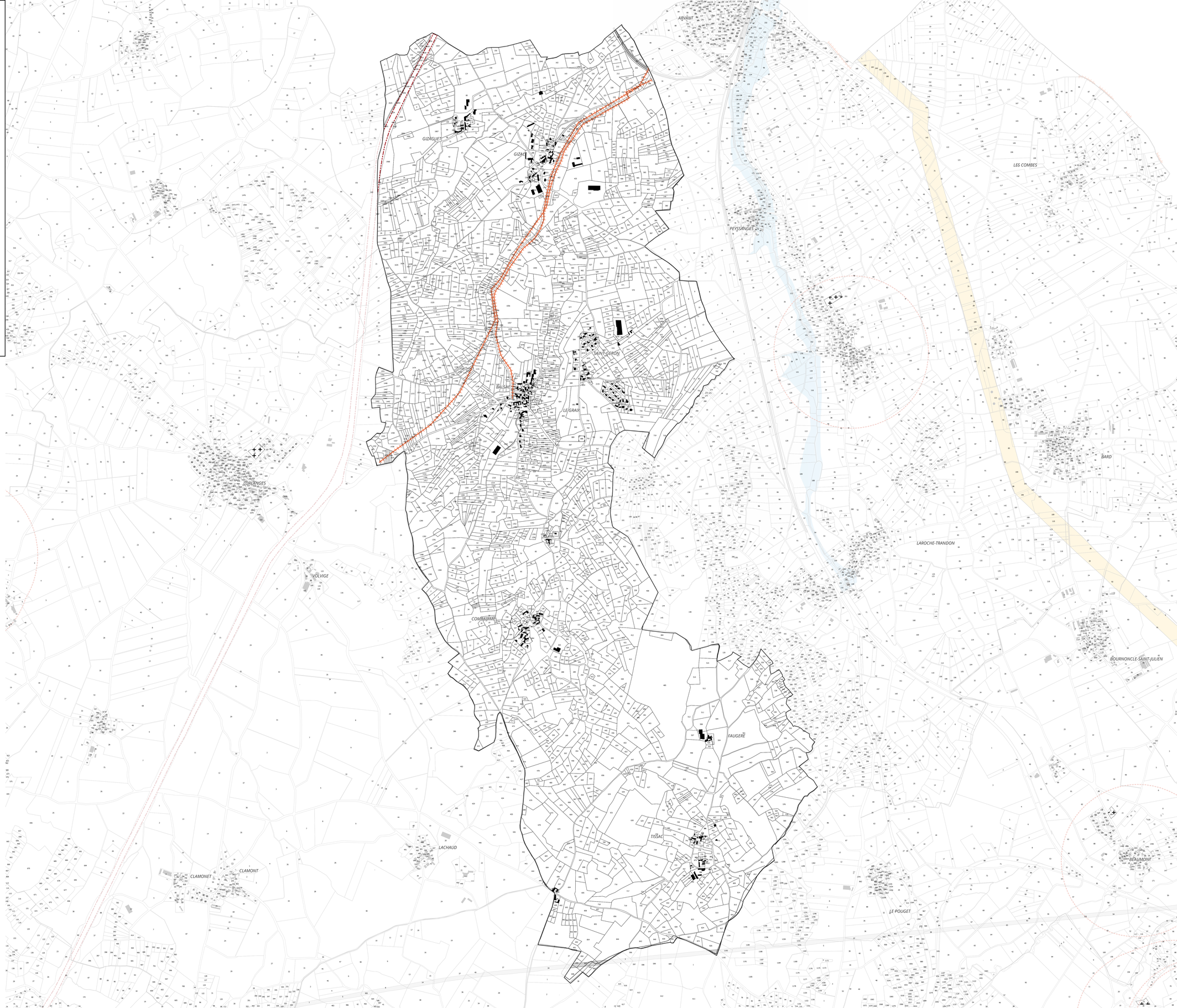

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

23 - SAINT ILPIZE

Echelle : 1:7 500

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

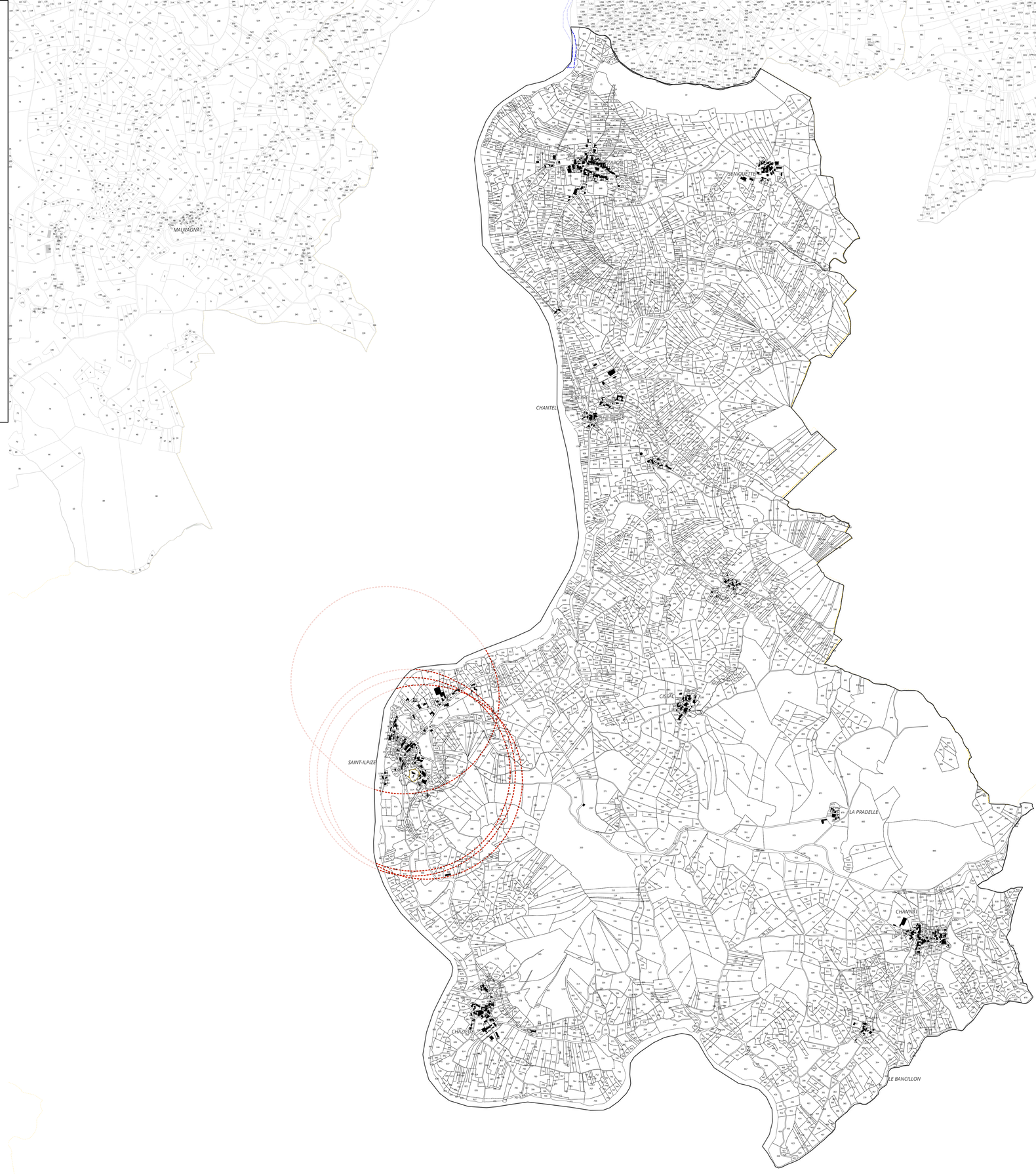

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

24 - SAINT JUST PRES BRIOUDE

Echelle : 1:11 500

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

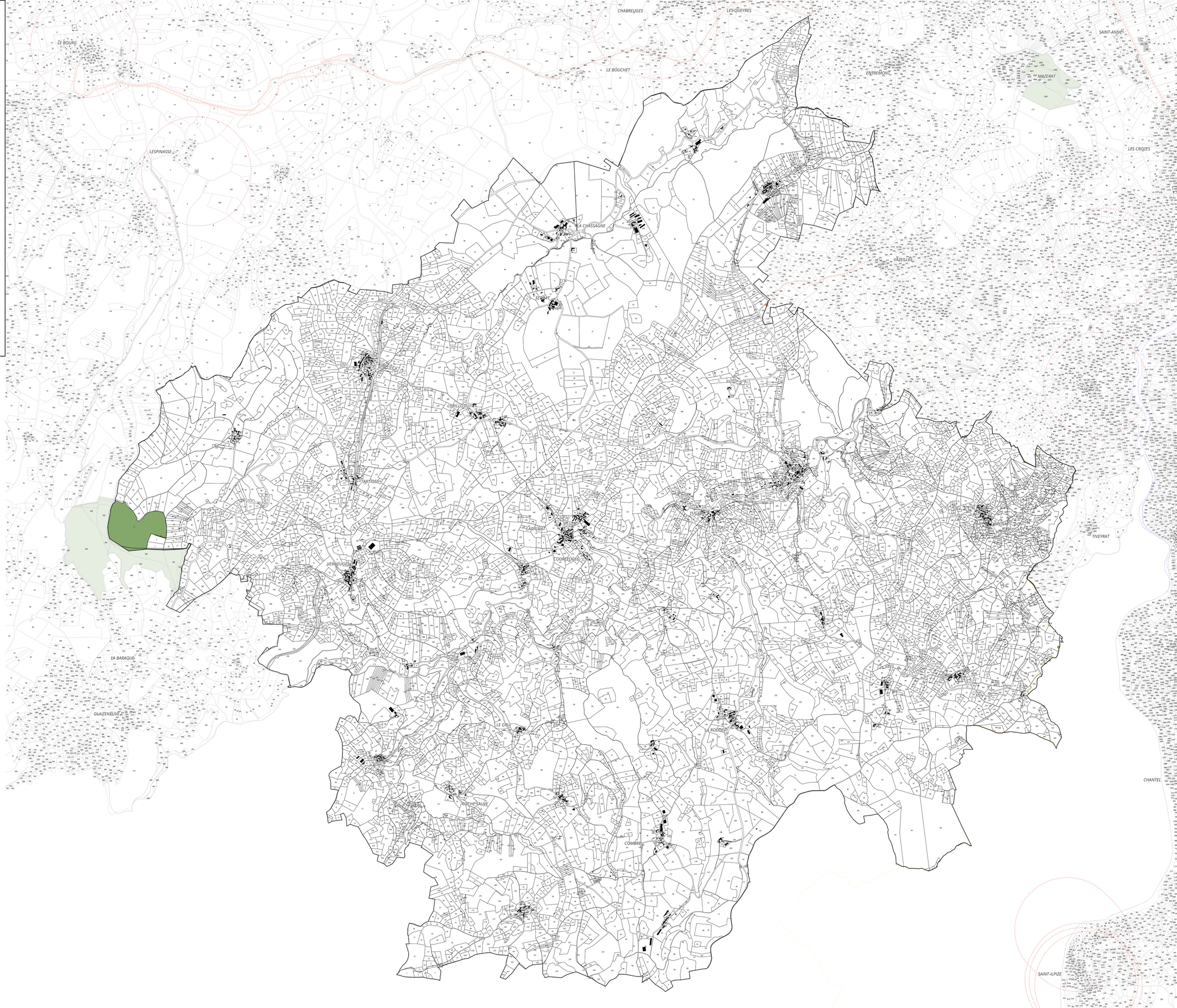

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

25 - SAINT LAURENT CHABREUGES

Echelle : 1:5 500

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

PAULHAC
LES LISTES-BASSES
CROIX DE PIERRE
PRABOUZOU
LA CHAUNIERE
CIVEYRAT
LES QUEYRES
LA BARAQUE DAVID
CHABREUGES
LE BOUCHET
ENTREMONT
MAZERAT
LES AGES
LA CHASSAGNE
LODINES

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

26 - TORSIAC

Echelle : 1:5 500

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées

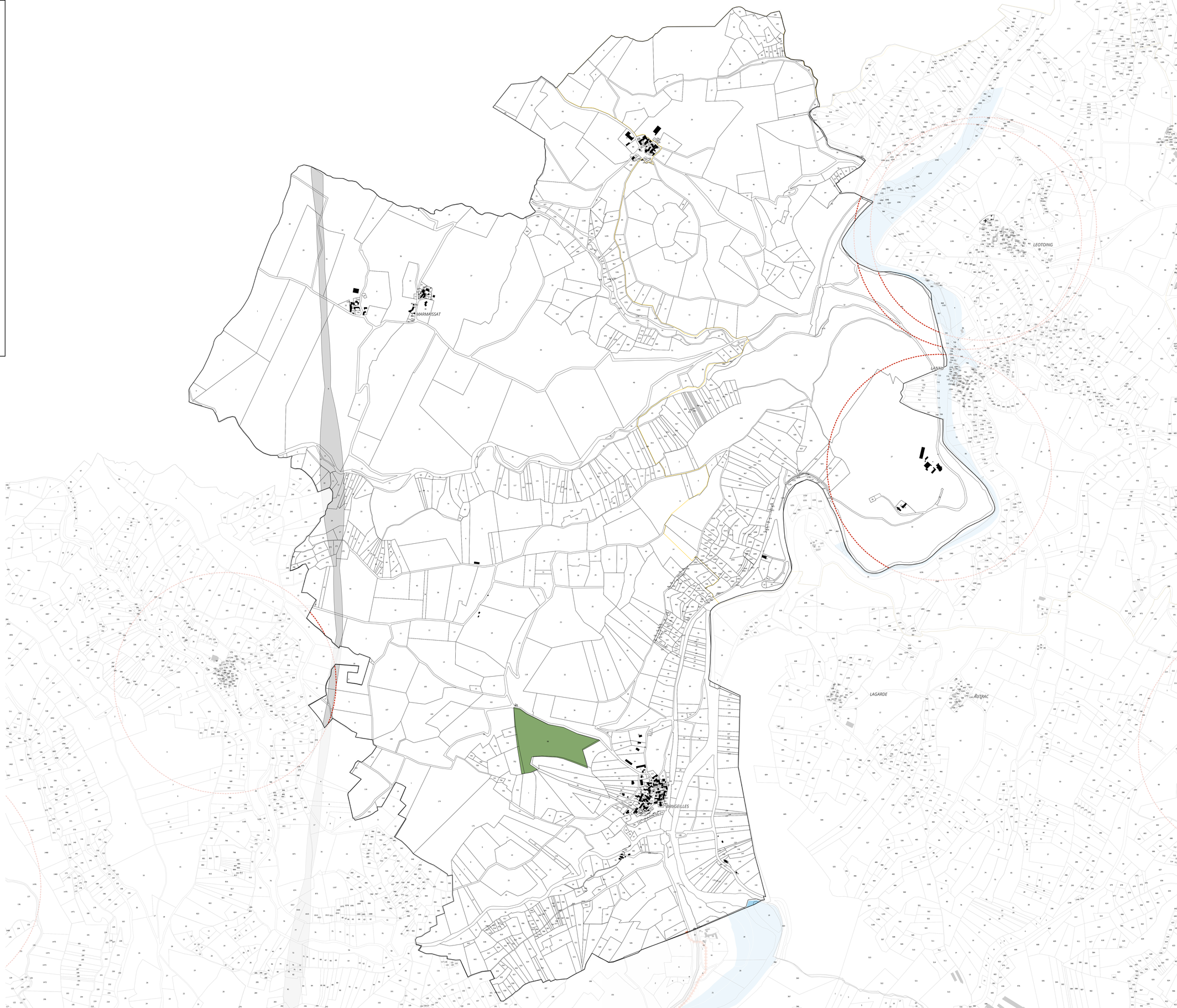

Communauté de communes
BRIOUDE SUD-AUVERGNE

Département de la Haute-Loire

Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan des Servitudes d'Utilités Publiques

27 - VIEILLE BRIOUDE

Echelle : 1:8 500

altereo
Délégation Urbanisme
Ville et Territoire
EUROPARC
7 rue Pascal
69500 BRON

PLUi arrêté le : 17 janvier 2023

PLUi approuvé le : 20 juin 2023

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- A1 - Bois et forêts relevant du régime forestier
- A5 - Etablissement de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement
- AC1 - Protection des monuments historiques classés ou inscrits
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits ou classés
- AC4 - Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomération
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- I4 - Servitudes au voisinage des lignes electriques aeriennes ou souterraines
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prevention des risques
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - Protection contre les obstacles
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées